



**HAL**  
open science

# Culture de l'imprimé et pratiques manuscrites dans l'éducation du prince à l'Âge classique

Bernard Teyssandier

► **To cite this version:**

Bernard Teyssandier. Culture de l'imprimé et pratiques manuscrites dans l'éducation du prince à l'Âge classique. Grégoire Holtz (coord.). Nouveaux aspects de la culture de l'imprimé. Questions et perspectives XVe-XVIIe siècles, 119, Droz, pp.231-247, 2014, Cahiers d'Humanisme et Renaissance ISSN : 1422-5581, 978-2-600-01767-1. hal-02286053

**HAL Id: hal-02286053**

**<https://hal.univ-reims.fr/hal-02286053v1>**

Submitted on 6 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Culture de l'imprimé et pratiques manuscrites dans l'éducation du prince à l'âge classique

Bernard TEYSSANDIER  
Université de Reims-Champagne Ardenne  
CRIMEL (EA 3311)

Au XVII<sup>e</sup> siècle, en France, l'éducation du prince donne lieu à deux pratiques d'écritures : l'une dont l'ambition est de répondre à l'actualité du moment grâce à l'impression typographique ; l'autre, plus confidentielle, dont l'usage manuscrit constitue la forme la plus naturelle. La première est à l'origine d'un grand nombre d'ouvrages dont certains paraissent alors même que le gouverneur, le précepteur et les équipes qu'ils dirigent exercent leur fonction. La seconde, moins exposée, n'en offre pas moins un éclairage singulier sur cette phase de transition d'au moins sept années qui précède (et parfois excède) la majorité du prince, grâce notamment aux témoignages recueillis dans les mémoires des particuliers ou aux informations dispensées par les cahiers d'exercice et autres feuillets archivistiques. L'éclairage dont bénéficie l'institution princière au cours du siècle confère à ce rituel une dimension publique incontestable. Mais les conditions dans lesquelles l'héritier du royaume reçoit sa formation relèvent encore pour partie de la sphère privée. Montrer le monarque en phase d'apprentissage ne va pas de soi en effet. L'idée de perfectibilité s'accorde mal avec l'imaginaire aristocratique de la merveille et de la distinction par le sang, les progrès de l'enfance étant difficilement compatibles avec les prouesses fulgurantes et transcendantes des héros.

Aussi la manière dont les Bourbons instrumentalisent cette question révèle-t-elle un certain nombre d'évolutions. Lorsqu'elle évince Vauquelin des Yveteaux en 1611 et nomme Nicolas Lefèvre puis David Rivault de Flurance au poste de précepteur, par exemple, Marie de Médicis témoigne de l'intérêt qu'elle porte à cette fonction, mais elle ne confère aucun rôle politique ou symbolique à l'apprentissage royal. Les années de formation de son fils, d'ailleurs, ne lui profitent guère : plusieurs pamphlets l'accusent d'avoir maintenu Louis XIII en enfance pour mieux l'écarter du pouvoir<sup>1</sup>. Parachevant l'héritage de Richelieu, Anne d'Autriche et Mazarin vont chercher quant à eux à peser sur l'opinion en faisant un usage public du « passage aux hommes »<sup>2</sup>. Mais c'est assurément Louis XIV qui fait de l'éducation du dauphin une affaire d'État en engageant une politique éditoriale de grande ampleur à laquelle il donne pour la première fois une véritable cohérence.

Avant d'apprécier et d'évaluer les objectifs liés au phénomène de la publication qui, dans ce contexte comme dans tout autre, n'est pas exactement superposable à celui de l'impression, il convient de rappeler qu'au Grand Siècle l'éducation « littéraire » du prince se décline sous la forme d'un triple enseignement : moral, politique, et intellectuel<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir notamment *La Sanglante chemise de Henri le Grand* (1615) et *Le Roi hors de page* (1617), dans B. Teyssandier (dir.), *Le Roi hors de page et autres textes. Une anthologie*, Reims, Épure, 2012, p. 13-31 pour le premier texte, et p. 107-128 pour le second.

<sup>2</sup> Bien qu'attentives toutes deux à peser sur l'opinion en tirant partie de leur fonction et de leur statut, Marie de Médicis et Anne d'Autriche ne pratiquèrent pas la même « politique de l'image » : voir Barbara Gaehtgens, « Gouverner avec des images. L'image du roi présentée par la reine régente, de Catherine de Médicis à Anne d'Autriche », dans Thomas W. Gaehtgens et Nicole Hochner (dir.), *L'Image du roi de François I<sup>er</sup> à Louis XIV*, Paris, Éditions de la Maison des sciences, 2006, p. 77-109.

<sup>3</sup> Le prince, qui n'a nulle autorité sur l'Église, mais que le sacre place au-dessus des laïcs « ordinaires », reçoit évidemment une éducation religieuse, et ce dès son plus jeune âge. Sur cette question, et sur les préceptorats de Bossuet et de Fénelon, voir Bruno Neveu, « Futurs rois Très chrétiens », dans Ran Halévi (dir.), *Le Savoir du prince. Du Moyen Âge aux Lumières*, Paris, Fayard, 2002, p. 197-233. Dans sa dimension « littéraire », l'éducation religieuse croise en réalité trois catégories d'enseignements – moral, politique, intellectuel –, ce qui explique que ne lui ayons pas réservé ici un traitement spécifique. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les livres sur l'institution religieuse du prince se répartissent en trois catégories distinctes et complémentaires à la fois. Les ouvrages où la foi est envisagée à l'intérieur d'un discours plus général sur les vertus, ceux qui s'attachent à l'enseignement de la doctrine ; enfin, ceux qui s'inscrivent dans une logique de dévotion et de prière : leur première ambition ne consistant plus à promouvoir la gloire royale ou à enseigner la loi politique mais à arrimer l'éducation religieuse à une spiritualité.

## 1- L'enseignement moral

À l'époque, il demeure encore largement redevable à la tradition des miroirs. Soutenant l'idée selon laquelle un roi sage est aussi un savant, bon nombre de traités font de la définition des vertus et de l'apprentissage des devoirs la science des princes par excellence : de l'époque carolingienne à l'humanisme tardif, l'idée prévaut selon laquelle celui qui aspire au pouvoir doit savoir se gouverner avant de pouvoir régner<sup>4</sup>. *Gouverner, diriger et corriger* participent ainsi d'une même pratique discursive, celle de la parénétiq ue royale dont l'une des principales finalités est de lutter contre la tyrannie, elle-même envisagée comme un vice<sup>5</sup>. Preuve de la survivance du néo-stoïcisme chrétien en matière de pédagogie, les moralistes « classiques » rivalisent ainsi d'ingéniosité pour exhorter le futur monarque à maîtriser ses passions et à gagner sa liberté. Mais à défaut d'une véritable rupture, la pratique du « conseil » enregistre avec le temps un certain glissement<sup>6</sup>. À partir du XV<sup>e</sup> siècle, l'art de gouverner se déplace, comme l'a montré Michel Senellart, « de la prudence habile du prince à la science, aussi grossière fût-elle encore, des conditions générales de la vie des États »<sup>7</sup>. L'habileté ou l'honnête dissimulation participent alors de l'affermissement d'un régime monarchique dont la pérennité repose plus que jamais sur la connaissance d'un certain nombre de mystères d'État<sup>8</sup>. Pour bon nombre de moralistes français du Grand Siècle, toute la difficulté va alors consister à faire la promotion de l'action efficace tout en restant dans le cadre d'une pensée orthodoxe, autrement dit à tirer profit de certaines leçons de Machiavel en refusant plus ou moins son héritage<sup>9</sup>. Reste que la question des liens entre morale et politique autorise aussi, au-delà des diverses accommodations, de véritables clivages idéologiques : tandis que le *Bréviaire des politiciens*, paru posthume en 1684, et longtemps attribué à Mazarin, envisage la visibilité publique dans sa dimension stratégique, arguant de la nécessité du simulacre pour assurer la stabilité d'un pouvoir personnel<sup>10</sup>, Pierre Nicole se démarque

---

<sup>4</sup> C'est l'un des enjeux de l'*institutio principis*, genre qui revêt des formes d'écritures très diversifiées aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Sur l'apport de l'humanisme en matière d'éducation et plus spécifiquement d'éducation du prince, voir Gilbert Gadoffre, *La Révolution culturelle dans la France des humanistes*, Genève, Droz, 1997, p. 154 et sq. Voir aussi les travaux d'Eugenio Garin, notamment *L'Éducation de l'homme moderne 1400-1600*, (1957), trad. fr. de Jacqueline Humbert, Paris, Fayard, 1968, p. 19-107.

<sup>5</sup> Jacques Krynen, *L'Empire du roi. Idées et croyances politiques en France XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1993, p. 167 et sq. Voir aussi Joël Blanchard et Jean-Claude Mühlethaler, *Écriture et pouvoir à l'aube des temps modernes*, Paris, PUF, 2002.

<sup>6</sup> Francis Goyet, « La prudence : entre sublime et raison d'État », dans Isabelle Cogitore et F. Goyet (dir.), *Devenir roi. Essais sur la littérature adressée au prince*, Grenoble, ELLUG, 2001, p. 163-178 ; *Les Audaces de la prudence. Littérature et politique aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Garnier, 2009.

<sup>7</sup> Michel Senellart, *Les Arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Éditions du Seuil, 1995, p. 58.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 253.

<sup>9</sup> Les Italiens du XVI<sup>e</sup> siècle jugent Machiavel conciliable avec la religion catholique alors qu'à la même époque, les Français le rejettent, considérant qu'il rompt avec la tradition morale des *specula*. Or *Le Prince* de Machiavel prolonge le genre des miroirs même s'il le renouvelle : F. Goyet, *Les Audaces de la prudence, op. cit.*, p. 41-42. Hors de France, d'aucuns s'essayaient à des formes de conciliation (Lipse, *Politicorum sive civilis doctrinae libri sex*, 1589 ; Giovanni Botero, *Della ragion di Stato*, 1589 ; voir M. Senellart, *op. cit.*, p. 214-215). En France, en revanche, la polémique autour de l'auteur du *Prince* qui prend naissance avec le massacre de la Saint-Barthélemy, notamment avec Innocent Gentillet, se prolonge durant tout le siècle. Elle tire une partie de sa force dans l'anti-italianisme qui fragilise le pouvoir central (Catherine de Médicis est notamment accusée de s'être arrogée le pouvoir en maintenant son fils sous sa coupe, même après sa majorité, voir Lucien Bély, *La Société des princes XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1999, p. 71-83). Certains auteurs « élitistes », comme Naudé ou Louis Machon, revendiquent pourtant l'héritage machiavélien, mais ils sont rares, n'occupent pas des fonctions au sein de l'appareil d'État, et leurs ouvrages sont peu diffusés (*l'Apologie pour Machiavel*, 1654, reste manuscrite, quand les *Considérations politiques sur les coups d'État*, 1639, sont tirées à une dizaine d'exemplaires). Quoi qu'il en soit, se réclamer de Machiavel n'est pas envisageable quand on prétend former le futur roi Très Chrétien. Reste que dans le cadre d'un absolutisme d'État, bien des « leçons » de l'Italien, notamment en matière de conquête et de stratégie (F. Goyet, *Les Audaces de la prudence, op. cit.*, p. 134-135), finissent par s'imposer, comme en témoignent entre autres exemples les *Mémoires* de Louis XIV, transcrits par Octave de Périgny, premier précepteur du dauphin Louis, puis par Pellisson : voir Paul Sonnino, « The Dating and Authorship of Louis XIV's *Mémoires* », *French Historical Studies*, III, n° 3, 1964, p. 303-337. Pour autant l'héritage littéraire de ces *Mémoires* demeure très largement tributaire d'une philosophie antique et stoïcienne. Ce texte d'« esprit » machiavélien ne constitue donc en aucune cas une réécriture du *Prince* (1532) ou même de *L'Art de la guerre* (1521) : Stanis Perez, « Les brouillons de l'absolutisme : les "mémoires" de Louis XIV en question », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 222, 2004, p. 33-34 et p. 49-50.

<sup>10</sup> *Breviarium Politicorum secundum Rubricas Mazarinicas* (1683), texte traduit du latin par Florence Dupont, postface de Giovanni Macchia, Langres, Café-clima éditeur, 1984.

du tacitisme politique au nom d'une « civilité chrétienne » et s'emploie à combattre l'idée de mensonge en conférant à sa démonstration une dimension eschatologique<sup>11</sup>.

Autre point frappant dans la masse des ouvrages adressés au prince à l'époque et imprimés au XVII<sup>e</sup> siècle dans le contexte de son apprentissage moral, le fait qu'ils s'inscrivent le plus souvent dans une perspective d'éloge et de célébration. C'est notamment le cas sous la régence d'Anne d'Autriche où le pouvoir monarchique favorise et encourage la représentation de l'éducation princière. *La Doctrine des mœurs tirée de la philosophie des stoïques* parue en 1646 et dédiée à Louis XIV constitue à ce titre un exemple significatif. Ce livre d'apparat paru au format in-folio promeut de manière très convenue l'image du prince équanime, respectueux de la religion et de son prochain. Mais les enjeux de l'ouvrage, en réalité, dépassent très largement l'enseignement éthique tel que l'annonce le titre général. La scénographie qui prévaut à la réalisation de ce livre-galerie érige surtout Mazarin, l'homme fort du moment, en modèle supérieur de vertu. L'épître dédicatoire qui lui est consacrée le conforte dans son rôle de mentor : le diplomate romain, parrain de l'héritier du royaume, se donne à la France par amour et choisit de quitter Rome pour servir la Couronne des lys, préparant ainsi le jeune monarque à son métier de roi conformément au vœu de Louis le Juste – la gratuité du geste atteste la grandeur de celui qui l'accomplit.

Pierre Daret<sup>12</sup>, graveur du roi, vendeur d'estampes et libraire parisien est en grande partie l'initiateur de ce projet fastueux dont il entend tirer bénéfice. Pour ce faire, il s'attache les services de peintres de renommée et réalise un livre monumental dans la grande tradition des productions illustrées de la Veuve Abel L'Angelier<sup>13</sup> et de l'Imprimerie royale<sup>14</sup>. Sollicité par Daret pour expliquer la centaine de gravures qui ornent ce livre d'emblèmes, le romancier académicien Marin de Gomberville invente pour sa part une « école des images » en espérant séduire un ministre dont il sait les goûts en matière d'art et de peinture et dont il connaît le pouvoir décisionnel au sein de l'appareil d'État. Par le biais conjoint du texte et de l'image, cette science morale adaptée aux codes de la mondanité suggère, par le truchement de l'estampe gravée et des commentaires qu'elle suscite, qu'Anne d'Autriche et Mazarin veillent sur l'avenir de la France en préparant l'accession au trône d'un roi de huit ans. Cette *Doctrine des mœurs* qui relève d'une production éditoriale fondée sur le principe de l'exemplarité plaide en faveur d'une culture de l'imprimé au service d'une nature royale<sup>15</sup>. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que le pouvoir ait encouragé de telles publications dont le prince en titre constituait certes le principal destinataire mais dont l'objectif plus ou moins avoué était aussi, en des temps précédant la consécration de l'absolutisme, de servir de modèle aux grands dans le but de réformer le second ordre. S'inscrivent dans cette tradition du livre de prestige<sup>16</sup> les ouvrages de Marc Vulson de la Colombière, notamment *Le Vrai théâtre d'honneur et de chevalerie ou le miroir héroïque de la noblesse* (1648) ou bien encore le grand folio répondant à une commande d'Anne d'Autriche, dédié à Louis XIV, et dirigé par Jean Valdor : *Les Triomphes de Louis le Juste XIII du nom, roi de France et de Navarre, contenant les plus grandes actions où Sa Majesté s'est trouvée en personne, représentées en figures énigmatiques* (1649)<sup>17</sup>.

---

<sup>11</sup> « Il faut seulement tâcher que notre civilité soit différente de celle des gens du monde ; qu'elle soit toute véritable et toute sincère », dans *De l'éducation d'un prince* (1670), Paris, Charles Savreux, 1677, p. 314, « De la civilité chrétienne ». Voir aussi Christian Lazzeri, « Les moralistes français du XVII<sup>e</sup> siècle : la suprématie de l'amour propre et de l'intérêt », dans Alain Caillé, C. Lazzeri et M. Senellart (dir.), *Histoire raisonnée de la philosophie morale et politique*, Paris, Flammarion, 2007, p. 368-383.

<sup>12</sup> Simon Lhopiteau, *Pierre Daret. Étude monographique et catalogue de son œuvre*, thèse de doctorat sous la dir. d'Alain Mérot, Université de Paris-Sorbonne, 5 vol., 2005 ; Marianne Grivel, *Le Commerce de l'estampe à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2000.

<sup>13</sup> Jean Balsamo et Michel Simonin, *Abel L'Angelier et Françoise de Louvain (1574-1620)*, Genève, Droz, 2002, p. 112-113 et p. 131-134.

<sup>14</sup> Auguste Bernard, *Histoire de l'Imprimerie royale du Louvre*, Paris, Imprimerie impériale, 1867 ; Paul-Marie Grinevald, « Richelieu et l'Imprimerie royale », dans *Richelieu et le monde de l'esprit*, Paris, Imprimerie nationale, 1985, p. 237-248 ; Jacques Thuillier, « Richelieu et les arts. L'Imprimerie royale », dans Roland Mousnier (dir.), *Richelieu et la culture. Actes du colloque international en Sorbonne* (19-20 novembre 1985), Paris, Éditions du CNRS, 1987, p. 163-174 ; Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1999, 2 vol., t. I, p. 467 et sq.

<sup>15</sup> Voir notre étude : *La Morale par l'image. La Doctrine des mœurs dans la vie et l'œuvre de Gomberville*, Paris, Honoré Champion, 2008.

<sup>16</sup> Jean-Marc Chatelain, « Formes et enjeux de l'illustration du livre au XVII<sup>e</sup> siècle : le livre d'apparat », *CAIEF*, n° 57, 2005, p. 75-98.

<sup>17</sup> Voir notre article, « Vulson de la Colombière lecteur de manuscrits médiévaux : de l'usage politique d'une mémoire », dans Danièle Quéruel (dir.), *Mémoires arthuriennes. Actes du colloque des 24-26 mars 2011 à Troyes*, Troyes, Médiathèque

## 2- L'enseignement politique

Les ouvrages dont il vient d'être question l'attestent : à l'âge classique, la leçon politique est encore très largement dépendante du savoir moral<sup>18</sup>. Le titre du livre de Jean Rou, *Le Prince chrétien et politique* paru en 1668, est significatif<sup>19</sup> : cette traduction française d'un des recueils d'emblèmes les plus célèbres du XVII<sup>e</sup> siècle, *Idea de un príncipe político cristiano* de Diego Fajardo, replace « l'art politique dans l'horizon d'une morale chrétienne »<sup>20</sup>. Dans les textes parus en 1623 et 1625 et attribués posthumes à Antoine de Pluvinel, maître de cavalerie de Louis XIII, enseignement éthique et politique demeurent, de la même manière, indissociables<sup>21</sup>. L'académie équestre telle que la théorise Pluvinel est une école des mœurs. La définition donnée du « bon homme de cheval »<sup>22</sup> dans *L'Instruction du roi en l'exercice de monter à cheval*, par exemple, coïncide avec celle du prince accompli. Le fait que Louis soit un roi cavalier, qu'il sache mener sa monture avec maestria augure de ce que sera son règne : à quatorze ans, le jeune homme est déjà passé maître en art de prudence – parcourant la carrière devant les représentants les plus éminents de la noblesse, il montre son aisance à se mouvoir conformément aux règles prescrites par son maître, et prouve de fait sa capacité à exercer pleinement une autorité<sup>23</sup>.

Pour autant, au XVII<sup>e</sup> siècle, c'est surtout le genre historique qui a vocation à transmettre un enseignement politique<sup>24</sup> et c'est bien dans cette perspective que se situe Bossuet, lorsqu'il publie en 1681 son *Discours de l'histoire universelle*<sup>25</sup>. Or dans cet ouvrage, l'ancien précepteur du dauphin prend ses distances avec la tradition encomiastique et héroïque de l'histoire justement. Il ne se contente pas d'observer les effets, surtout dans la partie consacrée aux « Empires », mais il s'attache à remonter aux causes afin d'examiner les actions humaines<sup>26</sup>. L'idée selon laquelle le prince doit s'appuyer sur des faits concrets pour apprendre son métier<sup>27</sup> est également partagée par Fénelon qui plaide en faveur d'une connaissance approfondie des peuples, des mœurs et des coutumes<sup>28</sup>. Entre

---

du Grand Troyes/ Presses de la Renaissance, 2012, p. 289-312. Sur l'ouvrage de Valdor : Dominique Moncond'huy, « *Les Triomphes de Louis le Juste* (1649) : mausolée littéraire et continuité monarchique », *La Licorne*, 1994, 29, p. 193-215 ; Hermann Arnhold et J.-M. Chatelain, « Krieg, Ruhm und klassische Ästhetik : die *Triumphes de Louis le Juste* von Jean Valdor (Paris, 1649) », dans Klaus Bussmann et Heinz Schilling (dir.), *Krieg und Frieden in Europa*, Münster, 1998, t. II, p. 95-104 ; B. Teyssandier, « Philostrate transfiguré : postérité des *Images* dans l'éducation du prince à l'âge classique (1614-1649) », dans Sylvie Ballestra-Puech, Béatrice Bonhomme, Philippe Marty (éd.), *Musée de mots. L'héritage de Philostrate dans la littérature occidentale*, Genève, Droz, 2010, p. 89-111.

<sup>18</sup> Héritage en grande partie médiéval : voir J. Krynen, *op. cit.*, p. 32.

<sup>19</sup> *Le Prince chrétien et politique*, traduit de l'espagnol de Don Diègue Saavedra Fajardo, et dédié à Mr le Dauphin, par Jean Rou, Avocat au Parlement, 2 vol., in-8°, Paris, Compagnie du Palais, 1668.

<sup>20</sup> J.-M. Chatelain, *Livres d'emblèmes et de devises. Une anthologie (1531-1735)*, Paris, Klincksieck, 1993, p. 147. La première édition de livre de Saavedra Fajardo paraît à Munich en 1640.

<sup>21</sup> *Manège royal, où l'on peut remarquer le défaut et la perfection du chevalier en tous les exercices de cet art digne des princes, fait et pratique en l'instruction du roi, par Antoine Pluvinel, son écuyer... le tout gravé et représenté en grandes figures de taille-douce par Crispian de Pas*, Paris, Aux frais de Crispian de Pas, chez G. Le Noir, 1623. *L'Instruction du roi en l'exercice de monter à cheval... Enrichi de grandes figures en taille-douce dessinées et gravées par Crispian de Pas le Jeune*, Paris, N. Nivelles, 1625.

<sup>22</sup> *L'Instruction du roi en l'exercice de monter à cheval*, *op. cit.*, p. 7-8.

<sup>23</sup> Hervé Drévuillon, « Le roi-cavalier. Les savoirs du corps dans l'éducation de Louis XIII », dans *Le Savoir du prince*, *op. cit.*, p. 147-173.

<sup>24</sup> Béatrice Guion, « Passions privées, gouvernement public : de l'usage de l'histoire dans l'éducation des grands », dans Jean-Charles Darmon (dir.), *Le Moraliste, la politique et l'histoire de La Rochefoucauld à Derrida*, Paris, Éditions Desjonquères, 2007, p. 80-94.

<sup>25</sup> En attendant l'édition moderne du texte par Anne Régent-Susini, voir *Œuvres complètes de Bossuet*, éd. par François Lachat Paris, Vivès, 1862-1875, 31 vol., t. XXIV.

<sup>26</sup> B. Guion, « *Le Discours sur l'Histoire Universelle* », dans Gérard Ferreyrolles, B. Guion, Jean-Louis Quentin, avec la collaboration d'Emmanuel Bury, *Bossuet*, Paris, PUPS, 2008, p. 109-130.

<sup>27</sup> Un troisième volume sur les lois et les coutumes particulières du royaume de France devait compléter l'ensemble, mais Bossuet n'eut pas le temps de l'écrire.

<sup>28</sup> « Année 1695 : "On joindra [...] des réflexions sur les mœurs et la manière de vie des laboureurs, des artisans et des autres personnes du peuple, le plus en détail qu'il se pourra. On priera ceux qui accompagnent le prince en ses promenades, de lui faire observer à l'occasion toutes ces choses" », dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1874, XI, p. 56, « Plan des études de Monseigneur le duc de Bourgogne, qui servira principalement pour le choix des lectures ». Ce programme, conservé sous forme manuscrite, fut rédigé avant la disgrâce de Fénelon, il devait conduire le prince de sa treizième à sa dix-huitième année : voir la notice « Les études du duc de Bourgogne », *id.*, p. 54-55. En dehors des

1697 et 1700, le duc de Bourgogne a ainsi accès aux « mémoires » des Intendants, documents manuscrits que le prince aura soin de parcourir afin qu'il puisse, le cas échéant, « parler à beaucoup de gens de toutes les provinces et de toutes les professions et [...] profiter de toutes les conversations »<sup>29</sup>.

De manière générale pourtant l'enseignement politique de Bossuet et de Fénelon se caractérise par des différences d'appréciations importantes, tant sur la manière de diffuser le savoir que sur les raisons qui en justifient l'apprentissage. Pour Bossuet l'histoire demeure la grande formatrice du monde, notamment parce qu'elle distingue les hommes en distribuant les honneurs en fonction de leur mérite. Son *Discours de l'histoire universelle* paraît dans une intention édifiante : il s'agit de mettre l'éducation princière au service du plus grand nombre, d'exporter une méthode en quelque sorte, en l'adaptant. L'histoire telle qu'il la pense demeure ainsi fondée sur l'imitation : le prince doit imiter son père et les rois vertueux pour espérer devenir, une fois sa formation terminée, lui-même objet d'imitation. Ce primat conféré à l'exemple procède d'une pensée politique qui accorde à la monarchie, et plus encore à la monarchie héréditaire, c'est-à-dire naturelle, le premier rang parmi les régimes politiques du fait qu'elle puise « son fondement et son modèle dans l'empire paternel »<sup>30</sup>. Car de la même manière qu'il y a une nature humaine, pour Bossuet, il y a bien une nature royale<sup>31</sup>. Reste que dans le même temps le *Discours de l'histoire universelle* dépersonnalise l'idée d'éducation puisque son auteur s'adresse indistinctement à la jeunesse.

Sans minorer l'importance éducative de l'histoire, Fénelon s'appuie en grande partie sur la fiction pour prodiguer d'utiles leçons<sup>32</sup> – moins par adhésion franche, sans doute, que par nécessité<sup>33</sup>. La dimension politique de son *Télémaque*, par ailleurs, est inséparable d'une pratique pédagogique habitée et personnalisée. Bien avant 1699 des brouillons de l'œuvre avaient d'ailleurs circulé permettant à l'opinion publique d'identifier les deux principaux acteurs de cette quête éducative d'un genre nouveau<sup>34</sup>. Enfin, dans le *Télémaque* la notion d'exemple n'est plus suffisamment forte pour se constituer en valeur. Le fils doit obéissance au père mais dans le même temps il est engagé dans une démarche conjointe d'adhésion et de distance : Mentor ne se prive pas de rappeler à son élève les faiblesses et les manquements d'Ulysse, ce qui revient sinon à saper l'autorité paternelle du moins à la relativiser. Il n'y a donc plus nécessairement coalescence entre le prototype naturel et son image, entre le père et le fils. Il n'y a plus de victoire éducative non plus : la formation de Télémaque n'est pas terminée au moment où il retrouve le sol d'Ithaque, et durant son voyage initiatique le prince comprend que la perfection est un leurre, une vanité – sur ce point Fénelon rejoint Nicole en refusant d'ancrer le discours parénétiq ue dans une pratique d'écriture encomiastique. Une des conséquences les plus marquantes de la publication progressive de ce récit pédagogique manuscrit puis imprimé tient ainsi au fait qu'elle accompagne un déplacement symbolique majeur : le roi en tant que père a perdu

---

déplacements à l'intérieur de son propre royaume, plutôt exceptionnels, le prince voyage donc peu au Grand Siècle, contrairement aux recommandations des éducateurs humanistes. Voir les travaux de Justin Stagl, notamment « *Ars apodemica* : voyages d'étude et art du voyage », dans Tibor Klaniczay, Eva Kushner, Paul Chavy (dir.), *L'Époque de la Renaissance (1400-1600). Tome IV : crises et essors nouveaux (1560-1610)*, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam/Philadelphia, 2000, p. 285-306. Remerciements à Andreas Motsch.

<sup>29</sup> « Plan des études de Monseigneur le duc de Bourgogne, qui servira principalement pour le choix des lectures », art. cit., « Année 1700 », p. 60.

<sup>30</sup> *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte* [1709], éd. par J. Le Brun, Genève, Droz, 1967, II, art I, 7<sup>e</sup> prop., p. 52.

<sup>31</sup> Voir G. Ferreyrolles : « Bossuet politique », dans *Bossuet, op. cit.*, p. 187.

<sup>32</sup> Notamment dans sa « Lettre à l'Académie » [1715], VIII : « L'histoire est néanmoins très importante. C'est elle qui nous montre les grands exemples, qui fait servir les vices mêmes des méchants à l'instruction des bons, qui débrouille les origines, et qui explique par quel chemin les peuples ont passé d'une forme de gouvernement à l'autre », dans *Œuvres* II, éd. par J. Le Brun, Paris, Gallimard, 1997, p. 1178, « Projet d'un traité sur l'histoire ».

<sup>33</sup> « Les enfants aiment avec passion les contes ridicules : on les voit tous les jours transportés de joie, ou versant des larmes au récit des aventures qu'on leur raconte ; ne manquez pas de profiter de ce penchant ; quand vous les voyez disposés à vous entendre, racontez-leur quelque fable, courte et jolie ; mais choisissez quelques fables d'animaux qui soient ingénieuses et innocentes : donnez-les pour ce qu'elles sont ; montrez-en le but sérieux. [...] Pour les fables païennes, une fille sera heureuse de les ignorer toute sa vie », dans *Œuvres* I, éd. par J. Le Brun, Paris, Gallimard, 1983, p. 118-119, « De l'éducation des filles ».

<sup>34</sup> J. Le Brun, « Du privé au public : l'éducation du prince selon Fénelon », dans *Le Savoir du prince, op. cit.*, p. 243-244.

son statut absolu de modèle. Aussi l'éducation du prince ne repose-t-elle plus nécessairement sur l'imitation, elle se pense davantage en terme de consentement, d'adhésion voire d'abandon<sup>35</sup>.

### 3- La formation intellectuelle

Il peut arriver que les programmes d'études destinés au prince soient demeurés en l'état manuscrit, ce fut notamment le cas de la vaste compilation soumise à Anne d'Autriche par son confesseur, le père Audin, sous le titre de *Maximes d'éducation et direction puérile*<sup>36</sup>. Le plus souvent néanmoins, les auteurs de profession et autres prétendants aux honneurs profitent de l'occasion pour faire imprimer des ouvrages dont le contenu programmatique se veut conforme aux attendus du moment. Cette pratique éditoriale est encore très largement redevable à la culture de l'éloge, qu'il s'agisse de conférer une valeur morale à la fiction – on songe aux *Discours des divertissements* de Potier de Morais (1644)<sup>37</sup>, aux *Fables* de Jean Ballesdens (1645) et de La Fontaine (1668)<sup>38</sup>, aux *Métamorphoses d'Ovide en rondeaux* de Benserade (1676)<sup>39</sup> – ou de vanter les mérites de la tradition érudite : dans l'épître qu'il adresse, au seuil de son célèbre traité, à son maître et protecteur Richelieu, La Mothe Le Vayer plaide en faveur d'une encyclopédie du savoir conformément à un idéal pédagogique fondé sur la « complaisance » et l'« amitié »<sup>40</sup>.

La collection des *Ad usum Delphini*, voulue par Montausier et en grande partie dirigée par Huet procède elle aussi de l'idée d'imitation exemplaire. Cette série fut sans nul doute inspirée par l'éducation donnée à Louis Dauphin, fils de Louis XIV, même si aucun des volumes consacrés à la littérature latine ne servit à l'instruction de Monseigneur non plus qu'à celle de son fils d'ailleurs. Pour Montausier il s'agissait de faire en sorte que l'héritier du royaume de Clovis devînt la référence intellectuelle et morale de toute l'Europe. Autant dire que cette forme idéalisée d'enseignement constituait une manière d'hommage au modèle monarchique français. Le fait que la collection ait été par ailleurs conçue *jussu regis*, c'est-à-dire sur ordre du roi, obligeait à ce qu'elle fût publiée en France, devenue par le truchement de son prince et de son roi la nouvelle patrie des gloires romaines<sup>41</sup>.

Quant aux ouvrages qui confèrent une visibilité non plus aux maîtres ou aux savoirs mais au disciple, ils sont demeurés en grande majorité manuscrits même si quelques-uns ont pu donner lieu, de manière exceptionnelle, à des publications. En 1612 par exemple, Pierre Le Court édite les *Préceptes d'Agapetus à Justinien mis en français par le roi très Chrétien Louis treizième, roi de France et de Navarre, en ses leçons ordinaires*. Cet in-8° se présente sous la forme d'un modeste cahier d'exercice : plusieurs aphorismes du diacre grec du VI<sup>e</sup> siècle sont traduits du latin en français, suivent des

---

<sup>35</sup> Voir notre article, « *Militia est vita hominis super terram* : le poids de la guerre et *Télémaque* », dans Sylvie Taussig et Marie Chaufour (éd.), *La Cause en est cachée. Études offertes à Paulette Choné par ses collègues, ses élèves et ses amis*, Turnhout, Brepols, 2013, p. 471-478.

<sup>36</sup> Projet singulier en vérité, puisqu'il visait à conférer une dimension considérable aux années d'enfance précédant le « passage aux hommes » : *Maximes d'éducation et direction puérile, des dévotions, mœurs et actions, occupations, divertissements, jeux et petite étude de Monseigneur le Dauphin jusques à l'âge de sept ans. Avec, un abrégé des principes en termes généraux des vertus théologiques et cardinales qu'on commencera d'enseigner à son altesse royale en ce bas âge et lui de pratiquer par les soins et adresse de ceux qui auront l'honneur d'être près de lui. Divers avis sur les déportements et actions de son Altesse royale qu'on pourra pratiquer selon les occurrences ou bien aux occasions qui se présenteront*, BnF, Département des Manuscrits, [Fr.19043].

<sup>37</sup> *Discours des divertissements, inclinations et perfections royales*, Paris, De l'imprimerie des nouveaux caractères, inventés par Pierre Moreau, 1644. Voir Isabelle de Conihout et Frédéric Gabriel (dir.), *Poésie et calligraphie imprimée à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle. Autour de La Chartreuse de Pierre Perrin, poème imprimé par Pierre Moreau en 1647*, Paris-Chambéry, Bibliothèque Mazarine-Éditions Comp'act, 2004, p. 94-95.

<sup>38</sup> Voir B. Teyssandier (dir.), Jean Ballesdens, *Les Fables d'Esopé Phrygien*, Reims, Épure, 2011. Voir aussi B. Teyssandier, « Les Fables pédagogiques : périégèse éducative et déambulation poétique », dans Céline Bohnert, Stéphane Macé et B. Teyssandier (dir.), *Jean de La Fontaine, le laboratoire des Fables (livres I-VI)*, Paris, PUF, 2011, p. 70-101.

<sup>39</sup> *Les Métamorphoses d'Ovide en rondeaux, imprimés et enrichis de figures par ordre de Sa Majesté*, Paris, Imprimerie royale, 1676, in-4°. Sur le recueil de Benserade, voir Marie-Claire Chatelain, *Ovide savant, Ovide galant. Ovide en France dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2008, p. 365-405.

<sup>40</sup> *De l'instruction de Monseigneur le Dauphin. À Monseigneur l'Éminentissime cardinal Richelieu*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1640, p. 15-16. Voir Ioana Manea, « L'institution du Prince dans la version libertine de La Mothe Le Vayer : l'opinion personnelle en marge de la tradition et de la pensée officielle », *Eidolon*, « Le Pouvoir et ses écritures », études réunies par Denis Lopez, n°101, 2012, Presses de l'Université de Bordeaux, p. 49-58.

<sup>41</sup> Voir Catherine Volphilhac-Auger (dir.), *La Collection Ad usum Delphini. L'Antiquité au miroir du Grand Siècle*, Grenoble, ELLUG, 2000. Martine Furno (dir.), *La Collection Ad usum Delphini. Volume II*, Grenoble, ELLUG, 2005.

sentences morales traduites du français en latin. En 1651 encore, l'Imprimerie royale édite un folio de dix-neuf pages : *La Guerre des Suisses traduite du premier livre des Commentaires de Jules César, par Louis XIV Dieudonné, roi de France et de Navarre*.

À première vue ces productions qui brillent par leur rareté célèbrent les capacités linguistiques du prince. Mais en réalité la publication répond ici à un autre enjeu. Les *Préceptes* d'Agapet révèlent au public que le jeune Louis XIII s'exerce durant sa minorité à la méditation d'un texte attestant la sacralité du mythe monarchique. Les préceptes d'Agapet perpétuent l'idée d'un *rex imago Dei* dans la lignée de David et de Salomon. Quant à l'intérêt de *La Guerre des Suisses*, il réside surtout dans les « remarques » accompagnant les grandes planches gravées : ces explications qui éclairent le propos de César témoignent d'un savoir militaire et stratégique autrement dit de qualités jugées essentielles pour un monarque. L'objectif de ces livres n'est donc pas de diffuser l'image d'un élève bien appris, d'un disciple capable d'entendre le latin et d'user de la langue universelle de l'Église, mais celle d'un prince maître de lui-même, déjà en situation d'exercer un pouvoir qui lui revient de droit – parti pris d'autant mieux assumé qu'il s'agit ici, pour Louis XIII comme pour Louis XIV, de deux rois en exercice et non de deux dauphins en formation. Ces textes ne confèrent d'ailleurs aucune visibilité à leur supposé auteur, ils constituent simplement des gestes éditoriaux conformes au principe de la majesté royale. Cette prévention à l'encontre de la tradition scolaire explique sans doute que les véritables cahiers des princes, eux, n'aient jamais été publiés de leur vivant<sup>42</sup>.

On rejoint ici encore la question de la représentation. Les *Œuvres diverses* du duc du Maine furent saluées par toutes les gazettes lorsque l'Imprimerie royale les édite en 1679<sup>43</sup>. Mais la prouesse aurait-elle donné lieu à un tel enthousiasme s'il s'était agi non pas d'un bâtard mais de l'héritier légitime du royaume ? Assurément non. Le Très Chrétien ne pouvait, dans les circonstances de son accession au pouvoir, apparaître sous les traits d'un *auteur*, et à plus forte raison d'un poète – les raisons présidant aux pratiques d'écritures royales, elles aussi, se comprennent en fonction du contexte historique dans lequel elles s'accomplissent<sup>44</sup>.

La réticence monarchique à s'exhiber par le biais de l'écriture lève peut-être une partie du mystère qui entoure les célèbres *Mémoires* dits « de Louis XIV », écrits à la première personne mais composés par plusieurs mains. Car ces « brouillards » qui auraient été rédigés pour servir d'instruction au dauphin ne renseignent guère sur les arcanes du pouvoir et sur les secrets d'État<sup>45</sup>. De fait, on serait tenté de voir dans cette inflexion d'écriture sinon une intention du moins une précaution, comme si Louis XIV avait cherché à déjouer les pièges d'un récit dont il aurait compris qu'il engageait nécessairement sa propre image. Même s'il accepta comme son prédécesseur Louis XI le principe d'un atelier collectif d'écriture<sup>46</sup>, le vieux monarque veilla scrupuleusement à ce que l'idée du roi

---

<sup>42</sup> Philippe d'Anjou emporte ses exercices d'élève avec lui lorsqu'il quitte la France pour l'Espagne : Chantal Grell, « Télémaque et Alexandre. L'image du conquérant dans l'éducation des ducs de Bourgogne et d'Anjou », dans *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne, Mélanges en l'honneur du professeur Yves Marié Bercé*, Paris, PUPS, 2005, p. 341-360. L'exemplaire des thèmes latins de Louis XIV (BnF, Département des Manuscrits, Ms 3858) fut offert par le roi en personne à son ami Hippolyte de Béthune en 1651. C'est peut-être pour célébrer le retour de cet autographe dans les collections royales que l'abbé André Charles-Alexandre de Carcavy, fils de Pierre de Carcavy, attaché à la bibliothèque royale, réalise en 1682 une traduction de ces textes en 43 langues, BnF, Département des Manuscrits, Ms 19119. Cette « curiosité calligraphique » donne lieu à deux copies manuscrites dont une, destinée au roi, est ornée d'un dessin au lavis de Sébastien Le Clerc. Le bandeau représente le petit roi dans sa bibliothèque en train de traduire ses propres textes en diverses langues : *Collections de Louis XIV. Dessins, albums, manuscrits*, Paris, Éditions des Musées nationaux, 1977, p. 241, notice 235. Voir aussi Georges Lacour-Gayet, « Une curiosité calligraphique et polyglotte de la Bibliothèque nationale », *Revue des études historiques*, 1900, 1, p. 12-17.

<sup>43</sup> Corinne Touchelay, « Impressions d'enfance », dans Michèle Sacquin (dir.), *Le Printemps des génies. Les enfants prodiges*, Paris, Bibliothèque nationale/ Robert Laffont, 1993, p. 101-111.

<sup>44</sup> Gérard Gros, « Le livre du prince et le clerc : édition, diffusion et réception d'une œuvre (Martin Le Franc, lecteur de Charles d'Orléans) », dans François Bessire (éd.), *Travaux de littérature, XIV*, « L'Écrivain éditeur. 1. Du Moyen Âge à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », Genève, Droz, 2001, p. 43-58 ; Jean-Marc Colard, « Le courage : la "veine royale" de François I<sup>er</sup> poète », dans *Devenir roi, op. cit.*, p. 119-145.

<sup>45</sup> Voir S. Perez, art. cit., p. 25-50.

<sup>46</sup> Sur le *Rozier des guerres*, voir J. Krynen, *op. cit.*, p. 231-239. En 1616, avait paru une version abrégée du traité dédiée au jeune Louis XIII : *Le Rozier des guerres composé par le feu roi Louis XI de ce nom, pour Monseigneur le Dauphin Charles son fils, mis en lumière sur le manuscrit trouvé au château de Nérac dans le cabinet du roi par le sieur Président d'Espagnet, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privés. Et ensuite un traité de l'Institution du prince fait par ledit sieur Président d'Espagnet*.



écrivain ne se substitue jamais à celle du « roi de guerre »<sup>47</sup>. Parmi les papiers qu'il consentit à sauver des flammes et qu'il abandonna aux mains du duc de Noailles un soir de l'année 1714, les archives renseignant sur la manière de conduire les troupes et de réaliser des sièges sont à la fois les plus nombreuses et les plus détaillées.

Dans le cadre de l'enquête qui vient d'être menée sur l'éducation du prince en France au XVII<sup>e</sup> siècle, il apparaît sans grande surprise que l'impression répond le plus souvent à un enjeu politique relevant de la « propagande » monarchique – étymologiquement *ce qu'il faut diffuser*. Les pratiques manuscrites, en revanche, autorisent l'exposé d'une réalité moins héroïque, celle d'un apprenti soumis à l'autorité d'un maître dans l'exercice de pratiques éducatives normées<sup>48</sup>. À ce titre, les conditions qui prévalurent à la diffusion du *Télémaque* témoignent d'un changement significatif<sup>49</sup>. Car fait nouveau, la dimension publique du livre, qui précède son impression, repose sur la possibilité d'identification que ce texte offre pour la première fois à ses lecteurs. À cela au moins trois raisons : le choix de la fiction et d'un épique mitigé engageant une nouvelle image du prince, moins triomphale, moins éclatante d'abord<sup>50</sup>, la personnalisation du récit pédagogique ensuite, le fait que Fénelon, enfin, invente un récit périégétique et édifiant en dehors même de l'idée d'une perfection royale. La publication du *Télémaque* accompagne ainsi une nouvelle distribution dans l'organisation et dans la représentation des savoirs et des pouvoirs : tout en assumant ses fonctions de précepteur au plus haut sommet de l'État, Fénelon envisage la relation pédagogique comme une passion. L'ambition éditoriale de Bossuet avait déjà contribué à remettre en question la réalité d'une éducation spécifique – le *Discours de l'histoire universelle* étant assez « général pour être [...] lu par le public le plus large »<sup>51</sup>. D'une certaine manière, la publication du *Télémaque* en 1699 radicalisait cette idée, mais elle enregistrait aussi une autre évolution, autrement plus radicale : l'assimilation de l'idéal du prince à l'humaine condition et la dissolution du mythe monarchique dans une mystique psychagogique<sup>52</sup>.

---

<sup>47</sup> Expression empruntée à l'ouvrage de Joël Cornette, *Le Roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot & Rivages, 1993.

<sup>48</sup> Cet écart entre sphère publique et privée est notamment observable dans les écrits de Jean Héroard. Son *Journal de santé*, longtemps demeuré manuscrit (voir l'édition moderne du texte par Madeleine Foisil, Paris, Fayard, 1989, 2 vol.), acquis par Jean Ballesdens à la mort de l'auteur, puis par Colbert, recèle de nombreuses anecdotes sur l'éducation « réelle » prodiguée au dauphin puis au jeune roi. L'ouvrage intitulé *De l'institution du prince* (Paris, 1609, Jean Jannon) relève du traité théorique au contraire, la formation du prince se nourrit de l'expérience réelle du médecin, mais elle reste empreinte d'une forme d'idéalisme. Pour autant, cet ouvrage imprimé constitue une formidable tribune pour Héroard : c'est tout autant en éducateur qu'en médecin qu'il s'offre aux regards du public. Voir notre édition du texte, Paris, Hermann, 2013.

<sup>49</sup> J. Le Brun, « La condamnation de l'*Explication des maximes des saints* et la publication du *Télémaque* au jour le jour », dans Fr.-X. Cuche et J. Le Brun (dir.), *Fénelon. Mystique et politique (1699-1999)*, Paris, H. Champion, 2004, p. 125-136.

<sup>50</sup> Jean-Philippe Gersperrin, « L'épique mitigé. De l'art d'accommoder les fureurs d'Achille sous le règne de Louis XIV », dans Dominique Boutet et Camille Esmein-Sarrazin (éd.), *Palimpsestes épiques. Réécritures et interférences génériques*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2006, p. 45-61.

<sup>51</sup> J. Le Brun, « Du privé au public : l'éducation du prince selon Fénelon », art. cit., p. 239. C'est déjà ce que défend Nicole dans la préface de son traité : « Car il est assez incommode que les livres qui sont pour être lus de toutes sortes de gens, ne soient bons que pour certaines personnes qui sont souvent celles qui les lisent le moins. Or c'est ce qu'on ne pourra dire de celui-ci, l'utilité particulière qu'il peut avoir à l'égard des personnes de grande condition n'empêchant en aucune sorte l'utilité générale que tout le monde en peut tirer », *op. cit.*, texte non paginé.

<sup>52</sup> Fénelon ne recourt pas seulement à un *topos* moral – « Certainement, il n'y a guère eu de princes qui n'aient ainsi fait paraître l'affection qu'ils portaient à ceux de qui ils tenaient leur institution », dans La Mothe Le Vayer, *De l'instruction de Monseigneur le Dauphin*, *op. cit.*, p. 17 – il lui donne chair. Voir notre article : « Le prince à l'école des images : la pédagogie des "peintures" dans le *Télémaque* de Fénelon », *Littératures classiques*, n° 70, 2010, p. 209-223.